

COMPTE-RENDU - SEANCE DU 4 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 4 Février à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par le Président de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis au Foyer rural de Viré.

Date de convocation : 28 Janvier 2021

Présents : M. BACHELET Robert (Le Villars), M. BELIGNÉ Philippe (La Truchère), M. BERGMANN Nicolas (La Chapelle sous Brancion) , M. CHARNAY Dominique (Burgy), M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), Mme CLEMENT Patricia (Fleurville), M. CURTIL Sébastien (Uchizy), M. DESROCHES Patrick (Viré), Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet), M. DUMONT Christian (Clessé), M. DUMONT Marc (Saint Albain), M. FARAMA Julien (Tournus), Mme GABRELLE Catherine (Royer), M. GALEA Guy (Lugny), M. GOURLAND Philippe (Lugny), Mme HUSSON Marie-Claire (Montbellet), M. IOOS Xavier (Préty), M. JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé), Mme LEFRONT Anne (Tournus), Mme MARTENS Anja (Tournus), Mme MERMET Anne (Tournus), Mme PAGEAUD Line (Tournus), M. PERRE Paul (Chardonnay), M. PERRET Guy (Plottes), M. PERRUSSET Henri (Farges les Mâcon) : arrivé à 18 h 25 (avant le vote du point 6), M. PETIT Gilles (Ozenay), M. PIN Jean-Paul (Tournus), Mme PRUDENT Emmanuelle (Viré), M. RAVOT Christophe (Tournus), Mme SAINT HILARY Gaëlle (Tournus), M. STAUB Frédéric (Tournus), M. THIELLAND Gérard (Lacrost), M. VARIN René (Tournus), M. VEAU Bertrand (Tournus) délégués titulaires.

Excusé étant représenté : M. CHARPY-PUGET Gilles (Cruzille) représenté par Mme RATTEZ Karine (Cruzille)

Excusés ayant donné pouvoir : M. MAIRE DU POSET Arnaud (Uchizy) pouvoir à M. CURTIL Sébastien (Uchizy), M. SANGOY Marc (Bissy la Mâconnaise) pouvoir à M. JAILLET Stéphane (Saint Gengoux de Scissé), Mme SIMOULIN Christine (Tournus) pouvoir à M. PIN Jean-Paul (Tournus), M. TALMEY Patrick (Martailly les Brancion) pouvoir à M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé)

Absents : M. MEULIEN Jean-Paul (Tournus), M. RAGUET Patrice (Grevilly)

Secrétaire de séance : Mme CLEMENT Patricia (Fleurville)

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

ORDRE DU JOUR :

Finances

Rapporteur : Guy PERRET

1. Validation du tarif des badges d'accès aux équipements de la CCMT
2. Attribution de compensation provisoires 2021

Ressources Humaines

Rapporteur : Patricia CLEMENT

3. Prestations optionnelles du Centre de Gestion

Environnement

Rapporteur : Philippe BELIGNE

4. Détermination des tarifs de dépôt des professionnels au sein des déchetteries
5. Validation du tarif pour les cartes de déchetterie en cas de perte
6. Modification du règlement intérieur des déchetteries

Sport, loisirs

Rapporteur : Julien FARAMA

7. Attribution du marché « Conception, réalisation de l'aire de glisse qui comprend la fourniture et pose des modules en béton qui seront préfabriqués en usine »

Economie

Rapporteur : Patrick DESROCHES

8. Attribution des aides dans le cadre du Fonds Régional des Territoires
9. Vente Zone d'Activité de Préty : SCI ORELA

Tourisme

Rapporteur : Julien FARAMA

10. Demande de subvention au Département : refonte des chemins de randonnée
11. Renouvellement du classement de l'Office de Tourisme

Questions et informations diverses

Finances

Rapporteur : Guy PERRET

1. Validation du tarif des badges d'accès aux équipements de la CCMT

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer à 15 € le prix du badge en cas de perte ou d'incapacité de le restituer.

2. Attribution de compensation provisoires 2021

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés, d'arrêter le montant des attributions de compensation provisoires 2021 qui sera notifié à chacune des Communes membres comme suit :

Communes	Attributions de compensation provisoires
Bissy la Mâconnaise	8 441 €
Burgy	1 885 €
La Chapelle-sous-Brancion	895 €
Chardonnay	4 327 €
Clessé	36 910 €
Cruzille	3 485 €
Grevilly	447 €
Farges-les-Mâcon	27 505 €
Fleurville	65 595 €
Lacrost	28 940 €
Lugny	82 257 €
Martailly-les-Brancion	6 790 €
Montbellet	142 234 €
Ozenay	3 275 €
Plottes	5 937 €
Préty	14 612 €
Royer	7 045 €
Saint Albain	201 985 €
Saint Gengoux de Scissé	74 605 €
Tournus	1 930 956 €
La Truchère	5 410 €
Uchizy	69 025 €
Le Villars	74 554 €
Viré	140 746 €

Ressources Humaines

Rapporteur : Patricia CLEMENT

3. Prestations optionnelles du Centre de Gestion

→ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de Saône-et-Loire, avec effet à la date du 1^{er} Mars 2021
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention-cadre et les actes subséquents. (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.).

Environnement

Rapporteur : Philippe BELIGNE

4. Détermination des tarifs de dépôt des professionnels au sein des déchetteries

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté décide fixe à compter du 1^{er} Mars 2021, les coûts de facturation des déchets des professionnels acceptés moyennant paiement sur les déchetteries de Tournus et Péronne comme suit :

Déchetterie de Tournus :

NATURE DES DECHETS ACCEPTES	QUANTITE HEBDOMADAIRE AUTORISEE	TARIFS FACTURES AUX PROFESSIONNELS
		en € / Tonne (pesée sur pont-basculé)
Encombrants : divers non recyclables, plastiques, film étirable, polystyrène	500 kg	209 € / T
Bois : résidus de bois, contre-plaqué, aggloméré	500 kg	125 € / T
Végétaux : tonte, petits végétaux issus d'élagage, d'abattages, branches	500 kg	50 € / T
Gravats (déchets inertes sans plâtre)	500 kg	29 € / T
Ordures ménagères : Seulement pour des services particuliers (DRI...)		160 € / T
Placoplatre		160 € / T
DECHETS DANGEREUX (facturation KG)		Facturation au Kg
Peinture, vernis, colles,	5 kg	1 € / Kg
Emballages souillés	3 kg	1 € / Kg
Produits phytosanitaires	2 kg	2 € / Kg
Produits réactifs	2 kg	2 € / Kg
Filtres à huiles	2 unités	2 € / Kg
Huile de vidange	5 kg	0 € / Kg
Produits chimiques non identifiés	2 kg	2 € / Kg
Huile de friture	5 kg	0 € / Kg

Déchetterie de Péronne :

NATURE DES DECHETS ACCEPTES	QUANTITE HEBDOMADAIRE AUTORISEE	TARIFS FACTURES AUX PROFESSIONNELS
		Cout 1m3
Encombrants : divers non recyclables, plastiques, film étirable, polystyrène	1 m ³	82 € /m3
Bois : résidus de bois, contre-plaqué, aggloméré.	1 m ³	29 € /m3
Végétaux : tonte, petits végétaux issus d'élagage, d'abattages, branches	1 m ³	27 € /m3
Gravats (déchets inertes sans plâtre)	1 m ³	25 € /m3
Placoplatre	1 m ³	78 € /m3
DECHETS DANGEREUX (facturation KG)		Facturation au Kg
Peinture, vernis, colles,	5 kg	1 € / Kg
Emballages souillés	3 kg	1 € / Kg
Produits phytosanitaires	2 kg	2 € / Kg
Produits réactifs	2 kg	2 € / Kg
Filtres à huiles	2 unités	2 € / Kg
Huile de vidange	5 kg	0 € / Kg
Produits chimiques non identifiés	2 kg	2 € / Kg
Huile de friture	5 kg	0 € / Kg

5. Validation du tarif pour les cartes de déchetterie en cas de perte

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représenté de fixer à 5 € le prix unitaire de vente des cartes magnétiques de déchetterie pour les professionnels qui souhaiteraient disposer de plusieurs cartes et pour les particuliers en cas de perte de leur carte d'accès.

6. Modification du règlement intérieur des déchetteries

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, VALIDE par 38 voix POUR et 1 ABSTENTION le règlement d'accès aux déchetteries intercommunales à compter du 1^{er} Mars 2021.

Sport, loisirs

Rapporteur : Julien FARAMA

7. Attribution du marché « Conception, réalisation de l'aire de glisse qui comprend la fourniture et pose des modules en béton qui seront préfabriqués en usine »

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représenté

- de retenir pour la réalisation d'une aire de glisse à Tournus, l'entreprise E2S COMPANY, domiciliée 19 Avenue de l'Aspre, 30150 ROQUEMAURE, pour un montant de 107 740 € HT soit 129 288 € TTC se composant comme suit :
 - offre de base : 104 930 € HT soit 125 916 € TTC
 - prestations complémentaires retenues :
 - P.S.E 2 - Haie végétale : fourniture et plantation de 75 unités sur 60 mL : 1 850 € HT soit 2 220,00 € TTC

■ P.S.E 3 - Engazonnement des abords : 960 € HT soit 1 152,00 € TTC.

- d'autoriser le Président à solliciter un soutien financier au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires 2021.

Economie

Rapporteur : Patrick DESROCHES

8. Attribution des aides dans le cadre du Fonds Régional des Territoires

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représenté d'attribuer des soutiens aux entreprises suivantes dans le cadre du Fonds Régional des Territoires :

ENTREPRISE	Activité	PROJET	Siège social de l'entreprise = commune	MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUEE
CHEZ SOPHIE (SARL)	Epicerie ambulante	Acquisition et aménagement d'un camion frigorifique pour tournée	La chapelle sous Brancion	4 000 €
LE RELAIS D'OZENAY	Restaurant	Travaux cuisine	Ozenay	4 000 €
SARL GUILLEMIN MULLIERE ESPACES VERTS	Paysagiste	Acquisition d'un broyeur	Fleurville	4 000 €
SARL ENTREPRISE TRAVAUX SERVICES	Entreprise de Travaux public	Acquisition d'une pelle à pneu d'occasion de	Viré	4 000 €
SARL BATIR TRADITION	Macon	Acquisition d'un camion	Lacrost	2 819 €
RENAULT TOURNUS-GARAGE PAGEAUD	Garage	Acquisition d'un pont de levage et appareils de géométrie des trains roulants	Tournus	4 000 €
EURL GARAGE CITROEN TOURNUS - GARNY	Garage	Rachat d'un fond de commerce d'un garage automobile situé à Tournus, emprunt pour le rachat + emprunt de fond de trésorerie. Acquisition de matériel d'occasion	Tournus	4 000 €
BLANC BOIS SERVICES	Entreprise forestiere	Acquisition d'un combiné scieur fendeur pour la production de bois de chauffage	Saint Gengoux de Scissé	4 000 €
LES TERRASSES DES LACS (BRASSERIE LE PARISIEN)	Restaurant	Acquisition d'un véhicule utilitaire pour l'entreprise	Tournus	1 804 €
JC OR (BIJOUTERIE FAVIER)	Bijouterie	Acquisition en fond propre d'un site internet marchand	Tournus	1 734 €

9. Vente Zone d'Activité de Préty : SCI ORELA

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de

- valider la vente d'une parcelle de terrain située sur la zone d'activité de Préty d'une superficie de 991 m² à la SCI ORELA représentée par M. Fatet ou toute personne morale pouvant se substituer à M. Fatet au prix de 6.55 € le m² hors TVA,
- donner pouvoir au Président avec faculté de se substituer tout membre du Conseil de la Communauté, pour signer tout acte notarié et plus généralement faire le nécessaire.

Tourisme

Rapporteur : Julien FARAMA

10. Demande de subvention au Département : refonte des chemins de randonnée

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE par 38 voix POUR et 1 ABSTENTION d'autoriser Président à solliciter pour la refonte des chemins de randonnée, une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet volet 3 « Développement, promotion, valorisation et attractivité du territoire ».

11. Renouvellement du classement de l'Office de Tourisme

→ Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés de solliciter auprès du Préfet de Saône et Loire le classement de l'Office de Tourisme Mâconnais Tournugeois en catégorie II.

Questions et informations diverses

La séance est levée à 19 h 15.